

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du

Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc

& Vignobles

07 OCT. 2008

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
37	37	27

Séance du 15 septembre 2008

Date de la convocation

05/09/08

L'an deux mille huit

Et le quinze septembre 2008

Date d'affichage

05/09/08

à Dix Huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis

BOUTES

Objet de la Délibération

Présents : MM

N° 2008-09-12
Dispositif d'appui
du FEDER aux TIC

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **D.BEDOS** (CdC Coteaux-Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BARSSE** (Bédarieux), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **R.CHABBERT** (CdC Le Minervois), **M A EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F. GALBE** (Commune Pujol/Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **MH LAVASTRE** (Bédarieux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **R.PAILLES** (Conseil Général), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères),

SOUS-PREFECTURE - BEZIERS

RECUEIL

03 OCT. 2008

Affaires Economiques, Emploi.
Secteur Social et Ville

Acte révisé le 23/09/08
après la signature de la sous-préfecture
le 23/09/08
et publication au registre de notification
du 23/09/08

Objet : Dispositif d'appui du FEDER aux TIC

L'état des lieux du développement des TIC (étude COGITIS, 2006) sur le Pays montre que:

- le territoire est actif, mais il existe peu d'initiatives privées,
- il existe globalement de nombreux lieux d'accès (mairies, médiathèques...) mais la plupart n'offrent pas de possibilité de formation et un accompagnement limité, alors que le public attend une vraie valeur ajoutée, c'est-à-dire, plus qu'un simple accès ou un accompagnement de 1^{er} niveau (conseils personnalisés et adaptés à ses attentes),
- il existe cinq espaces multimédia labellisés "LAM 34" (Bédarieux, Capestang, Olargues, Olonzac, Roujan) ; centres de ressources multimédia au service de l'insertion professionnelle et du développement économique, ce sont des structures d'accompagnement dans la découverte des outils informatiques ; ces structures ont, de manière générale, une situation financière très précaire.

Ces lieux d'accès Internet constituent cependant un élément central pour permettre l'accès pour tous aux TIC et notamment aux services publics numériques mis en place par les collectivités locales, dans un contexte territorial très rural : 80 % de la population vit dans des communes de moins de 5.000 habitants.

Un des enjeux du développement territorial consiste donc à permettre à cette population rurale d'avoir accès aux services publics *via* les nouvelles technologies, véritable levier pour la quasi-totalité des problématiques rencontrées sur le Pays.

Trois objectifs découlent de cet enjeu majeur :

- optimisation du réseau des lieux d'accès Internet,
- soutien au développement des LAM,
- développement de l'usage des TIC par la population, les entreprises et les élus.

La structuration numérique de notre territoire passe par la complétude du maillage territorial en lieux d'accès Internet et par la mutualisation des compétences, des postes et des équipements :

- mutualisation des animateurs informatique des cinq LAM : Olonzac/Saint-Chinian (démarré au cours de 2007), Olargues/Saint-Pons (en cours), Capestang/Roujan (chacun ayant besoin d'un mi-temps), développement du projet de Lunas ou/et celui de St Gervais à partir du LAM de Bédarieux, création d'une antenne de LAM dans le secteur de Murviel,
- mutualisation des compétences des cinq LAM au service d'un réseau de 10 LAI (Lieu d'Accès Internet), par la mise en place d'un animateur-réseau aux missions de :
 - développement des échanges de bonnes pratiques, de communication (affiches, newsletter, fête de l'Internet ...),
 - mise en place et mutualisation des outils de gestion et d'administration des lieux,
 - mise en place d'actions de sensibilisation et d'initiation de différents publics (élus, entreprises, personnes âgées, secrétaires de mairie, associations) à l'échelle du Pays,
 - création d'outils communs (base de données communes, annuaire, catalogue des services TIC,...),
- mutualisation des équipements multimédia,
- développement d'un réseau de Relais de Services Publics, en configurant la Maison de la Solidarité (Roujan) et la Maison des Services de Saint-Chinian, à la norme RSP, en termes de moyens humains et de moyens matériels, puis extension de ce réseau de RSP courant 2009 à deux points supplémentaires (LAM d'Olonzac, future Maison des Services d'Olargues).
- création d'un dispositif de visio-guides, associant T.I.C et patrimoine.

En termes de développement de l'usage, ce pôle de ressources numériques du Pays permettra la mise à disposition de compétences humaines et de ressources techniques spécialisées en faveur du développement numérique.

Cette cellule d'appui, de diagnostic, de veille et d'élaboration de projet stratégiques, composée du chargé de mission TIC au niveau du Pays (animateur réseau des LAM et coordonnateur du projet) et des cinq LAM, visera, de manière générique :

- à l'animation du réseau des LAM,
- à la conduite de projets TIC fédérateurs et structurants : un projet de type portail Wikipédia, initié sur le patrimoine, dans le cadre du Collectif "Pierre Sèche" est envisagé ;
- à la sensibilisation et l'initiation des élus et des collectivités locales,

- à l'appui aux entreprises, en partenariat avec les chambres consulaires : accès facilités aux formalités administratives, développement de nouveaux marchés et des nouveaux services, modernisation de la production et amélioration des relations avec les partenaires ;
- aux actions d'appropriation des outils TIC par le grand public (retraités, en lien avec les CLIC Olonzac, Olargues, Roujan et Bédarieux ; écoles primaires, en lien avec la MATICE).

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est le coordonnateur et le chef de file de ce projet. Les partenariats avec les structures porteuses de LAM - communauté de communes du Minervois, Centre Cebenna, GRETA des Hauts Cantons, Maison de la Solidarité, Association Avenir Formation - seront précisés dans le cadre de conventions pluri-annuelles (annexée à ma présente délibération).

Ce projet a déjà fait l'objet d'un dépôt au titre du Volet Territorial du Contrat de Plan Etat-Région ; il est, par ailleurs, inscrit au projet d'avenant 2008 au Contrat de Pays Région-Département. Le dispositif d'appui du FEDER sur les TIC représente une opportunité significative de cofinancement de cette opération.

Il se poursuivra sur trois ans pour un coût total de 696.111 € partagé par le Pays et les cinq structures porteuses des LAM.

Le coût prévisionnel de ce programme, pour l'année, s'élève à 394 543,76 €, qui se répartissent :

- en fonctionnement, pour un montant de 274 195,00 €
- en investissement, pour un montant de 120 348,76 €.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de retenir le plan de financement suivant :

Autofinancement des maîtres d'ouvrage	95 693,76 €
Communauté de commune, commune.....	5 648,00 €
Conseil Général	50 800,00 €
Conseil Régional	20 000,00 €
Europe/FEDER	165 390,00 €
Etat (dont CPER).....	57 012,00 €

et de bien vouloir se prononcer :

- sur le principe de la réalisation de cette opération,
- sur la coordination d'ensemble du Pays,
- sur une maîtrise d'ouvrage partielle du Pays dans cette opération,
- sur le principe de conventionnement avec les structures porteuses de LAM,
- sur le plan de financement proposé.

Monsieur le Président demande également, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical retient le plan de financement suivant :

Autofinancement des maîtres d'ouvrage	95 693,76 €
Communauté de commune, commune.....	5 648,00 €
Conseil Général	50 800,00 €
Conseil Régional	20 000,00 €
Europe/FEDER	165 390,00 €
Etat (dont CPER).....	57 012,00 €

et se prononce favorablement :

- sur le principe de la réalisation de cette opération,
- sur la coordination d'ensemble du Pays,
- sur une maîtrise d'ouvrage partielle du Pays dans cette opération,
- sur le principe de conventionnement avec les structures porteuses de LAM,
- sur le plan de financement proposé.

Il autorise le Président à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 15 septembre 2008.

Le Président,
Francis BOUTES

